



Résiliation opérateur téléphonique

Par **emma3110**, le **13/01/2012** à **22:16**

Bonjour,

Je suis actuellement chez Orange. Initialement, je me suis engagée pour 24 mois. Ensuite, j'ai été réengagée pour 12 mois à mon insu (suite à une offre téléphonique au cours de laquelle un opérateur m'a gentiment offert des minutes de communication gratuite, sans m'avertir que cela me réengageait!!!)

Il me reste 10 mois d'engagement. J'ai calculé mes frais de résiliation sur le site d'Orange ; j'arrive à un montant qui me fait payer 100% de mon forfait restant! En effet, je paie 38€ par mois et les frais de résiliation s'élèvent à 308€!!!

Or, je pensais, avec la loi Chatel, que l'opérateur avait le droit uniquement de demander paiement de 25% du montant du forfait sur les mois restants avant la fin de l'engagement.

Quelqu'un pourrait-il m'expliquer tout cela...

Merci beaucoup d'avance!